

Formation 2018

Le regroupement familial

PRESENTATION / CONTEXTE

Le regroupement familial permet aux étrangers non européens résidant régulièrement en France de faire venir certains membres de leur famille demeurant à l'étranger en vue de leur installation en France.

Cette formation permettra notamment de préciser qui est concerné par cette procédure, les conditions du regroupement familial, comment se déroule l'instruction des demandes, le type de titre de séjour délivré aux bénéficiaires de cette procédure, et enfin, les possibilités de remise en cause du regroupement familial.

CONTENU DE LA FORMATION

- Définition du regroupement familial et présentation des textes de référence.
- Les conditions de fond du regroupement familial (dispositions relatives à la régularité et à la durée du séjour du demandeur, conditions de ressources et de logement, conformité aux principes qui régissent la vie familiale en France, dispositions relatives aux bénéficiaires).
- Les possibilités de regroupement familial sur place.
- La procédure (du dépôt du dossier à la décision du préfet).
- Les voies de recours contre une décision refusant le regroupement familial.
- L'installation des bénéficiaires du regroupement familial en France.
- Les remises en cause du regroupement familial.

OBJECTIFS

Chaque formation proposée aborde sur une journée un thème particulier en droit des étrangers et vise à :

- connaître la réglementation applicable à chacun des thèmes de formation
- apprendre à la mettre en application, notamment dans des exemples concrets
- identifier le ou les problèmes rencontrés dans l'application du droit des étrangers afin de proposer un accompagnement et/ou une orientation adaptée

Chaque formation peut être suivie indépendamment des autres.

PUBLICS CONCERNES

Tout travailleur social (assistant social, conseiller en économie sociale et familiale, éducateur, etc.) en relation avec les personnes immigrées et leurs familles dans tous les champs de l'action sociale (associations, centres sociaux, centres d'hébergement, administrations, collectivités territoriales, syndicats, établissements et services sociaux et de santé, etc.)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES

- ateliers de base : aucune
- ateliers d'approfondissement : avoir suivi un atelier de base, avoir déjà bénéficié d'une formation juridique ou avoir les connaissances juridiques de base dans le thème proposé
- ateliers d'études de cas : justifier d'une pratique professionnelle dans le thème proposé

MOYENS PEDAGOGIQUES

- les formations sont assurées par des juristes d'ESPACE, du COMEDE, du CICADE et du CIFF Phocéen, spécialistes du thème abordé
- les stagiaires reçoivent un dossier composé d'un support de formation, d'un recueil des textes applicables et éventuellement d'un recueil de jurisprudence, élaborés par les formateurs.
- l'échange et la participation des stagiaires sont favorisés autour des questions abordées, notamment avec les situations rencontrées dans l'exercice de leur activité professionnelle.
- confronter les pratiques et les approches de chacun à la lueur des nouvelles connaissances et méthodes acquises

MOYENS D'EVALUATION ET DE SUIVI DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation des connaissances et des attentes est adressé à chaque stagiaire avant la formation et un questionnaire d'évaluation de la formation reçue lui est remis à la fin.

ESPACE propose en outre à tous les stagiaires de mettre en pratique les connaissances acquises en recourant à sa permanence juridique quotidienne en droit des étrangers

- par téléphone, tous les jours de 9h00 à 12h30 : 04 95 04 30 98
- par courriel : juridique@espace.asso.fr

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- chaque session regroupe 10 à 20 personnes

INTERVENANT(E-S) : LAURENT FORTE – Formateur au CICADE

MODALITES PRATIQUES : voir sur le site d'ESPACE <http://espace.asso.fr/formation/>